

(N° 58.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1871-1872.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1872.

(Voir le N° 97, session de 1870-1871 et les Nos 78, 114, 130, 137 et 140,  
session de 1871-1872 de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de cinquante-trois millions six cent un mille cinq cent quatre francs (fr. 53,601,504), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses ne peuvent être prélevés qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 23 avril 1872.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) THIBAUT.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) ED. WOUTERS.  
HAGEMANS.

## Budget du Ministère des Travaux Publics, pour l'exercice 1872.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés . . .	973,740 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	44,900 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	92,600 »	»	1,262,240 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	85,000 »	15,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département. . . . .	30,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . .	3,400,000 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . .	41,000 »	»	
<b>SECTION 2. — Bâtiments civils.</b>				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. . . . .	250,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, reconstruction de la partie du mur du palais de la rue Ducale longeant les écuries et achèvement du nouveau mur orné le long du jardin du palais royal à Bruxelles; travaux divers à l'hôtel Meens, à l'école vétérinaire, aux bâtiments de la rue du Nord, au musée Wiertz, au palais de l'Industrie, aux bâtiments et aux serres du Jardin Botanique . . . . .	»	263,000 »	
10 <sup>bis</sup>	Construction à Esschen et à Comines de deux bâtiments pour le service de la douane . . . . .	»	32,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>			
41	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	812,500 »	552,750 »	
	<i>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.</i>			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	»	49,000 »	
13	Ourthe. . . . .	»	7,000 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé. . . . .	»	12,000 »	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	»	18,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .	»	5,000 »	
18	— — vers Hasselt. . . . .	»	8,000 »	
19	Sambre canalisée. . . . .		25,000 »	
20	Canal de Charleroy à Bruxelles et embranchements. . . . .	»	15,100 »	7,920,859 »
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut . . . . .	»	9,900 »	
22	Canal de Mons à Condé . . . . .	»	58,500 »	
23	— de Pommerœul à Antoing . . . . .	»	15,000 »	
24	Lys . . . . .	»	1,200 »	
25	Canal de dérivation de la Lys . . . . .	»	10,400 »	
26	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand . . . . .	»	80,200 »	
27	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .	»	2,000 »	
28	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed. . . . .	»	11,500 »	
29	— de Selzaete à la mer du Nord . . . . .	»	6,400 »	
30	Canaux le Moervaert et la Zuidleede. . . . .	»	400 »	
31	Rupel . . . . .	»	2,500 »	
32	Dyle et Demer. . . . .	»	5,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
53	Yser . . . . .		56,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
34	Plantations nouvelles . . . . .	23,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
35	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	55,000 »	»	
	<i>SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</i>			
56	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dé- penses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	240,350 »	125,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
57	Port d'Ostende . . . . .	»	140,000 »	
58	Côtes. . . . .	»	158,000 »	
39	Phares et fanaux . . . . .	»	16,000 »	
	<i>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</i>			
40	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications . . . .	28,000 »	»	
	<i>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>			
41	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.	712,070 »	10,000 »	
42	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .	703,469 »	13,000 »	
43	Traitements des architectes et autres agents du ser- vice spécial des bâtiments civils . . . . .	40,000 »	»	
44	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfec- tionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . .	12,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE III.</b>				
MINES.				
SECTION I <sup>re</sup> . — <i>Personnel du conseil.</i>				
45	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . .	40,810 »	»	
46	— — — Frais de route . . .	300 »	»	
47	— — — Matériel . . .	1,800 »	»	
SECTION II. — <i>Personnel du corps.</i>				
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .	224,000 »	»	
49	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines. . . . .	40,000 »	»	545,910 »
50	Confection de la carte générale des mines. . . . .	»	15,000 »	
SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>				
51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement. . . . .	45,000 »	»	
SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>				
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	7,000 »	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.				
SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Voies et travaux.</i>				
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	678,240 »	»	
54	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	4,651,180 »	»	
55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	3,115,900 »	500,000 »	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	1,552,580 »	»	
SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>				
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	566,150 »	»	
58	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	5,825,400 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
59	Primes d'économie et de régularité . . . . .	145,000	»	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	3,964,750	»	
61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	6,145,400	400,000	
	SECTION 5. — <i>Transports.</i>			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	3,979,500	»	
65	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,980,460	»	
63 <sup>bis</sup>	Primes pour encourager la marche régulière des convois . . . . .	50,000	»	
64	Frais d'exploitation. . . . .	1,468,820	»	
65	Camionnage. . . . .	1,010,000	»	
66	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . .	150,000	»	
67	Redevances aux compagnies . . . . .	5,000	»	
	SECTION 4. — <i>Postes.</i>			
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	1,556,175	»	
69	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	2,084,500	»	
70	Transport des dépêches, indemnité à payer éventuellement à la Compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges sur le Brésil et la Plata, pour compléter jusqu'à concurrence de 250,000 francs le produit des taxes maritimes, des correspondances transportées par le service (crédit non limitatif)	788,950	»	45,952,015
71	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées (crédit non limitatif) . . .	10,000	»	
72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	511,500	»	
72 <sup>bis</sup>	Construction d'un local destiné au service de la poste aux lettres et éventuellement à ceux du chemin de fer et des télégraphes, à Alost . . . . .	»	40,000	
	SECTION 5. — <i>Télégraphes.</i>			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	1,092,015	»	
74	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	604,450	»	
75	Entretien. . . . .	205,000	»	
	SECTION 6. — <i>Services en général.</i>			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	165,665	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
77	Salaires des agents payés à la journée ou par mois .	120,800 »	»	
78	Matériel et fournitures de bureau . . . . .	510,000 »	»	
79	Subside à la caisse de retraite et de secours des ou- vriers de l'administration . . . . .	20,000 »	»	
80	Conférences des chemins de fer belges . . . . .	1,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 2. 53, 57, 62, 68, 73 et 76, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>			
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	<i>SECTION I<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</i>			
81	Frais de route et de séjour . . . . .	1,000 »	»	
82	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .	1,000 »	»	
				7,000 »
	<i>SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
83	Frais de route et de séjour. . . . .	100 »	»	
84	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .	4,900 »	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
85	Traitements des fonctionnaires et agents en dis- ponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .		59,500 »	59,500 »
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
86	Pensions : premier terme . . . . .	18,000 »	»	18,000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
87	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. . . . .	20,000 »	»	20,000 »
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
88	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	50,920,354 »	2,681,150 »	53,601,504 »